

## Recyclage SSIAP 3

**PUBLIC** : Toute personne souhaitant recycler son SSIAP 3 afin de continuer à prouver son aptitude à la fonction de chef de service des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**PRE-REQUIS** :

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 3
- Justifier de 1607 h de travail dans une fonction de SSIAP 3 au cours des 36 derniers mois
- être titulaire du PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

**DUREE** : 21 heures

**EFFECTIF** : groupe de 10 personnes maximum

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Objectif : Actualiser et approfondir ses connaissances, assimiler et mettre en oeuvre les évolutions réglementaires éventuelles.

**CONTENU**

**Séquence 1 : réglementation**

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

**Séquence 2 : notions de droits civil et pénal**

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

### **Séquence 3 : fonction maintenance**

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
  - les contrats avec obligation de moyens
  - les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
  - le contrat de types "prédictifs"
  - le contrat de types "préventifs"
  - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation
- 

### **Séquence 4 : étude de cas**

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice de sécurité

### **Séquence 5 : l'accessibilité des personnes handicapées**

- Les dispositions réglementaires :
  - Les commissions accessibilité
  - Les exigences réglementaires générales
  - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
  - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
  - Visite, réception par commission d'accessibilité

### **Séquence 6 : analyse des risques**

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Etude de cas pratique

### **Séquence 7 : moyens de secours**

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI



## VALIDATION DE LA FORMATION :

QCM général sur la fonction SSIAP 3  
Validation des acquis sur étude de cas

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Visite de site
- Evaluation des acquis en cours de formation

## DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

## FORMATEURS

Formateurs agréés titulaires du diplôme AP 2 ou PRV 2

## LIEU :

En vos locaux ou en nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

## TARIF :

350 € HT par personne pour une formation en nos locaux  
Devis sur simple demande pour une formation en vos locaux

## CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël  
06 59 50 22 38  
mbonnier@groupedom.fr



www.qualicert.fr